

## CHAPITRE QUATRIÈME

### PREUVES MORALES

Le mandat d'arrestation décerné contre Joam Dacosta, dit Joam Garral, avait été lancé par le suppléant du juge Ribeiro, qui devait remplir les fonctions de ce magistrat dans la province des Amazonas jusqu'à la nomination de son successeur.

Ce suppléant se nommait Vicente Jarriguez. C'était un petit bonhomme fort bourru, que quarante ans d'exercice et de procédure criminelle n'avaient pas contribué à rendre très bienveillant pour les accusés. Il avait instruit tant d'affaires de ce genre, jugé et condamné tant de malfaiteurs, que l'innocence d'un prévenu, quel qu'il fût, lui semblait a priori inadmissible.

Certainement, il ne jugeait pas contre sa conscience, mais sa conscience, fortement cuirassée, ne se laissait pas facilement entamer par les incidents de l'interrogatoire ou les arguments de la défense. Comme beaucoup de présidents d'assises, il réagissait volontiers contre l'indulgence du jury, et quand, après avoir été passé au crible des enquêtes, informations, instructions, un accusé arrivait devant lui, toutes les présomptions étaient, à ses yeux, pour que cet accusé fût dix fois coupable.

Ce n'était point un méchant homme, cependant, ce Jarriguez. Nerveux, remuant, loquace, fin, subtil, il était curieux à observer avec sa grosse tête sur son petit corps, sa chevelure

ébouriffée, que n'eût pas déparée la perruque à mortier des anciens temps, ses yeux percés à la vrille, dont le regard avait une étonnante acuité, son nez proéminent, avec lequel il aurait certainement gesticulé pour peu qu'il eût été mobile, ses oreilles écartées afin de mieux saisir tout ce qui se disait même hors de la portée ordinaire d'un appareil auditif, ses doigts tapotant sans cesse sur la table du tribunal, comme ceux d'un pianiste qui s'exerce à la muette, son buste trop long pour ses jambes trop courtes, et ses pieds qu'il croisait et décroisait incessamment lorsqu'il trônait sur son fauteuil de magistrat.

Dans la vie privée, le juge Jarriquez, célibataire endurci, ne quittait ses livres de droit criminel que pour la table qu'il ne dédaignait pas, le whist qu'il appréciait fort, les échecs où il était passé maître, et surtout les jeux de casse-tête chinois, énigmes, charades, rébus, anagrammes, logogripes et autres, dont, comme plus d'un magistrat européen, --vrais sphynx par goût comme par profession--, il faisait son passe-temps principal.

C'était un original, on le voit, et l'on voit aussi combien Joam Dacosta allait perdre à la mort du juge Ribeiro, puisque sa cause venait devant ce peu commode magistrat. Dans l'espèce, d'ailleurs, la tâche de Jarriquez était très simplifiée. Il n'avait point à faire office d'enquêteur ou d'instructeur, non plus qu'à diriger des débats, à provoquer un verdict, à faire application d'articles du Code pénal, ni enfin à prononcer un condamnation.

Malheureusement pour le fazender d'Iquitos, tant de formalités n'étaient plus nécessaires. Joam Dacosta avait été arrêté, jugé, condamné, il y avait vingt-trois ans, pour le crime de Tijuco, la prescription n'avait pas encore couvert sa condamnation, aucune demande en commutation de peine ne pouvait être introduite, aucun pourvoi en grâce ne pouvait être accueilli. Il ne s'agissait donc, en somme, que d'établir son identité, et, sur l'ordre d'exécution qui arriverait de Rio de Janeiro, la justice n'aurait plus qu'à suivre son cours.

Mais, sans doute, Joam Dacosta protesterait de son innocence, il dirait avoir été condamné injustement. Le devoir du magistrat, quelque opinion qu'il eût à cet égard, serait de l'écouter. Toute la question serait de savoir quelles preuves le condamné pourrait donner de ses assertions. Et s'il n'avait pu les apporter lors de sa comparution devant ses premiers juges, était-il maintenant en mesure de les produire?

Là devait être tout l'intérêt de l'interrogatoire.

Il faut bien l'avouer cependant, le fait d'un contumax heureux et en sûreté à l'étranger, quittant tout, bénévolement, pour affronter la justice que son passé devait lui avoir appris à redouter, c'était là un cas curieux, rare, qui devait intéresser même un magistrat blasé sur toutes les péripéties d'un débat judiciaire. Était-ce de la part du condamné de Tijuco, fatigué de

la vie, effrontée sottise ou élan d'une conscience qui veut à tout prix avoir raison d'une iniquité? Le problème était étrange, on en conviendra.

Le lendemain de l'arrestation de Joam Dacosta, le juge Jarriguez se transporta donc à la prison de la rue de Dieu-le-Fils, où le prisonnier avait été enfermé.

Cette prison était un ancien couvent de missionnaires, élevé sur le bord de l'un des principaux iguarapés de la ville. Aux détenus volontaires d'autrefois avaient succédé dans cet édifice, peu approprié à sa nouvelle destination, les prisonniers malgré eux d'aujourd'hui. La chambre occupée par Joam Dacosta, n'était donc point une de ces tristes cellules que comporte le système pénitentiaire moderne. Une ancienne chambre de moine, avec une fenêtre, sans abat-jour, mais grillée, s'ouvrant sur un terrain vague, un banc dans un coin, une sorte de grabat dans l'autre, quelques ustensiles grossiers, rien de plus.

Ce fut de cette chambre que, ce jour-là 25 août, Joam Dacosta fut extrait vers onze heures du matin, et amené au cabinet des interrogatoires, disposé dans l'ancienne salle commune du couvent.

Le juge Jarriguez était là, devant son bureau, juché sur sa haute chaise, le dos tourné à la fenêtre, afin que sa figure demeurât dans l'ombre, tandis que celle du prévenu resterait en pleine

lumière. Son greffier avait pris place à un bout de la table, la plume à l'oreille, avec l'indifférence qui caractérise ces gens de justice, prêt à consigner les demandes et les réponses.

Joam Dacosta fut introduit dans le cabinet, et, sur un signe du magistrat, les gardes qui l'avaient amené se retirèrent.

Le juge Jarriquez regarda longuement l'accusé. Celui-ci s'était incliné devant lui et gardait une attitude convenable, ni impudente, ni humble, attendant avec dignité que des demandes lui fussent posées pour y répondre.

«Votre nom? dit le juge Jarriquez.

--Joam Dacosta.

--Votre âge?

--Cinquante-deux ans.

--Vous demeuriez?...

--Au Pérou, au village d'Iquitos.

--Sous quel nom?

--Sous le nom de Garral, qui est celui de ma mère.

--Et pourquoi portiez-vous ce nom?

Parce que, pendant vingt-trois ans, j'ai voulu me dérober aux poursuites de la justice brésilienne.»

Les réponses étaient si précises, elles semblaient si bien indiquer que Joam Dacosta était résolu à tout avouer de son passé et de son présent, que le juge Jarriguez, peu habitué à ces procédés, redressa son nez plus verticalement que d'habitude.

«Et pourquoi, reprit-il, la justice brésilienne pouvait-elle exercer des poursuites contre vous?

Parce que j'avais été condamné à la peine capitale, en 1826, dans l'affaire des diamants de Tijuco.

--Vous avouez donc que vous êtes Joam Dacosta?...

--Je suis Joam Dacosta.»

Tout cela était répondu avec un grand calme, le plus simplement du monde. Aussi les petits yeux du juge Jarriguez, se dérobant sous leur paupière, semblaient-ils dire: «Voilà une affaire qui ira toute seule!»

Seulement, le moment arrivait où allait être posée l'invariable question qui amenait l'invariable réponse des accusés de toute catégorie, protestant de leur innocence.

Les doigts du juge Jarriquez commencèrent à battre un léger trille sur la table. «Joam Dacosta, demanda-t-il, que faites-vous à Iquitos?

--Je suis fazender, et je m'occupe de diriger un établissement agricole qui est considérable.

--Il est en voie de prospérité?

--De très grande prospérité.

--Et depuis quand avez-vous quitté votre fazenda?

--Depuis neuf semaines environ.

--Pourquoi?

--À cela, monsieur, répondit Joam Dacosta, j'ai donné un prétexte, mais en réalité j'avais un motif.

--Quel a été le prétexte?

--Le soin de conduire au Para tout un train de bois flotté et une cargaison des divers produits de l'Amazone.

--Ah! fit le juge Jarriquez, et quel a été le véritable motif de votre départ?» Et en posant cette question il se disait: «Nous allons donc enfin entrer dans la voie des négations et des mensonges!»

«Le véritable motif, répondit d'une voix ferme Joam Dacosta, était la résolution que j'avais prise de venir me livrer à la justice de mon pays!

--Vous livrer! s'écria le juge, en se relevant sur son fauteuil. Vous livrer... de vous-même?...

--De moi-même!

--Et pourquoi?

--Parce que j'en avais assez, parce que j'en avais trop de cette existence mensongère, de cette obligation de vivre sous un faux nom; de cette impossibilité de pouvoir restituer à ma femme, à mes enfants celui qui leur appartient; enfin, monsieur, parce que...

--Parce que?...

--Je suis innocent! «Voilà ce que j'attendais!» se dit à part lui le juge Jarriquez.

Et tandis que ses doigts battaient une marche un peu plus accentuée, il fit un signe de tête à Joam Dacosta, qui signifiait clairement: «Allez! racontez votre histoire! Je la connais, mais je ne veux pas vous empêcher de la narrer à votre aise!»

Joam Dacosta, qui ne se méprit pas à cette peu encourageante disposition d'esprit du magistrat, ne voulut pas s'en apercevoir. Il fit donc l'histoire de sa vie tout entière, il parla sobrement, sans se départir du calme qu'il s'était imposé, sans omettre aucune des circonstances qui avaient précédé ou suivi sa condamnation. Il n'insista pas autrement sur cette existence honorée et honorable qu'il avait menée depuis son évasion, ni sur ses devoirs de chef de famille, d'époux et de père, qu'il avait si dignement remplis. Il ne souligna qu'une seule circonstance,-- celle qui l'avait conduit à Manao pour poursuivre la révision de son procès, provoquer sa réhabilitation, et cela sans que rien l'y obligeât.

Le juge Jarriquez, naturellement prévenu contre tout accusé, ne l'interrompit pas. Il se bornait à fermer ou à ouvrir successivement les yeux, comme un homme qui entend raconter la même histoire pour la centième fois; et, lorsque Joam Dacosta

déposa sur la table le mémoire qu'il avait rédigé, il ne fit pas un mouvement pour le prendre.

«Vous avez fini? dit-il.

Oui, monsieur.

--Et vous persistez à soutenir que vous n'avez quitté Iquitos que pour venir réclamer la révision de votre jugement?

--Je n'ai pas eu d'autre motif.

--Et qui le prouve? Qui prouve que sans la dénonciation qui a amené votre arrestation, vous vous seriez livré?

--Ce mémoire d'abord, répondit Joam Dacosta.

--Ce mémoire était entre vos mains, et rien n'atteste que, si vous n'aviez pas été arrêté, vous en auriez fait l'usage que vous dites.

--Il y a, du moins, monsieur, une pièce qui n'est plus entre mes mains, et dont l'authenticité ne peut être mise en doute.

--Laquelle?

--La lettre que j'ai écrite à votre prédécesseur, le juge Ribeiro, lettre qui le prévenait de ma prochaine arrivée.

--Ah! vous aviez écrit?...

--Oui, et cette lettre, qui doit être arrivée à son adresse, ne peut tarder à vous être remise!

--Vraiment! répondit le juge Jarriquez d'un ton quelque peu incrédule. Vous aviez écrit au juge Ribeiro?...

--Avant d'être juge de droit de cette province, répondit Joam Dacosta, le juge Ribeiro était avocat à Villa-Rica. C'est lui qui m'a défendu au procès criminel de Tijuco. Il ne doutait pas de la bonté de ma cause. Il a tout fait pour me sauver. Vingt ans plus tard, lorsqu'il est devenu le chef de la justice à Manao, je lui ai fait savoir qui j'étais, où j'étais, ce que je voulais entreprendre. Sa conviction à mon égard n'avait pas changé, et c'est sur son conseil que j'ai quitté la fazenda pour venir, en personne, poursuivre ma réhabilitation. Mais la mort l'a frappé inopinément, et peut-être suis-je perdu, si dans le juge Jarriquez je ne retrouve pas le juge Ribeiro!»

Le magistrat, directement interpellé, fut sur le point de bondir, au mépris de toutes les habitudes de la magistrature assise; mais il parvint à se contenir et se borna à murmurer ces mots:

«Très fort, en vérité, très fort!»

Le juge Jarriguez avait évidemment des calus au coeur, et il était à l'abri de toute surprise.

En ce moment, un garde entra dans le cabinet et remit un pli cacheté à l'adresse du magistrat.

Celui-ci rompit le cachet et tira une lettre de l'enveloppe. Il l'ouvrit, il la lut, non sans une certaine contraction de sourcils, et dit:

«Je n'ai aucun motif, Joam Dacosta, pour vous cacher que voici la lettre dont vous parliez, adressée par vous au juge Ribeiro, et qui m'est communiquée. Il n'y a donc plus aucune raison de douter de ce que vous avez dit à ce sujet.

--Pas plus à ce sujet, répondit Joam Dacosta, qu'au sujet de toutes les circonstances de ma vie que je viens de vous faire connaître, et dont il n'est pas permis de douter!

--Eh! Joam Dacosta, répondit vivement le juge Jarriguez, vous protestez de votre innocence; mais tous les accusés en font autant! Après tout, vous ne produisez que des présomptions morales! Avez-vous maintenant une preuve matérielle?

Peut-être, monsieur», répondit Joam Dacosta.

Sur cette parole, le juge Jarriguez quitta son siège. Ce fut plus fort que lui, et il lui fallut deux ou trois tours de chambre pour se remettre.